

**OPCVM relevant de la
Directive européenne
2009/65/CE**

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme de l'OPCVM

Dénomination : **Géoptim**
Forme juridique : Fonds Commun de Placement de droit français
Date de création : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mai 2004. Il a été créé le 25 juin 2004 (date de dissolution de la SICAV Géoptim dont il est issu).

Fonds nourricier

Le FCP est un fonds nourricier investi dans l'action SI/D (LU1118014106) de «Natixis Euro Aggregate » (dit « maître ») compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques parts	Code ISIN	Nature des revenus	Libellé de la devise	VL initiale
Parts C	FR0010091165	Capitalisation	EUR	2 555,29
Parts D	FR0010096255	Distribution	EUR	1 885,42

Souscripteurs concernés Tous souscripteurs

Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Le prospectus complet du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur adressée à :

NATIXIS ASSET MANAGEMENT
21, quai d'Austerlitz
75634 Paris cedex 13
e-mail : nam-service-clients@am.natixis.com

Contact commercial direct : Toutes agences de Caisse d'Epargne – www.caisse-epargne.fr

Les documents relatifs à « Natixis Euro Aggregate », compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds, sont disponibles auprès de la société de gestion « NATIXIS ASSET MANAGEMENT ».

Acteurs

Société de Gestion : NATIXIS ASSET MANAGEMENT – Société Anonyme à Conseil d'administration de droit français dont le siège social est 21, quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13. Société de gestion de portefeuille agréée par la COB (devenue l'Autorité des marchés financiers) le 22 mai 1990 sous le numéro GP 90-009.

Dépositaire et conservateur : CACEIS Bank France - Société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris. Banque et prestataire de services d'investissement agréée par le CECEI le 1er avril 2005.

CACEIS Bank France est investi de la mission de gestion du passif du Fonds et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP. Ainsi, en sa qualité de teneur de compte émetteur, CACEIS Bank France gère la relation avec Euroclear France pour toutes les opérations nécessitant l'intervention de cet organisme.

Commissaire aux comptes : Mazars – Siège social : Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex (Associé signataire : Monsieur Pierre Masiéri).

Commercialisateur : Groupe Caisse d'Epargne.

Délégataire comptable : CACEIS FUND ADMINISTRATION - Société Anonyme de droit français dont le siège social est au 1, place Valhubert - 75013 Paris.

Son activité principale est tant en France qu'à l'étranger, la réalisation de prestations de service concourant à la gestion d'actifs financiers notamment la valorisation et la gestion administrative et comptable de portefeuilles financiers.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Caractéristiques Générales

Caractéristiques des parts du FCP

Parts C (capitalisation) - Code ISIN : FR0010091165

Le FCP capitalise la totalité des produits de placements à revenus fixes ou à revenus variables qu'il encaisse. Les produits ainsi capitalisés viennent augmenter la valeur liquidative de ses parts.

Parts D (distribution) - Code ISIN : FR0010096255

Le FCP distribue les produits attachés aux instruments financiers détenus en portefeuille.

Chaque porteur de part dispose d'un droit de co-propriété sur les actifs du Fonds, proportionnel au nombre de parts possédées.

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts du FCP, les décisions étant prises par la société de gestion.

Les parts sont sous la forme décimales au millième et au porteur.

La tenue du passif du Fonds est assurée par le dépositaire et l'administration des parts est effectuée en Euroclear France.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de **décembre**, sur Euronext Paris.

(le 1^{er} exercice a couru de la date de création du FCP jusqu'au 31 décembre 2004).

Indications sur le régime fiscal

Le porteur est directement titulaire d'une fraction de l'actif de l'OPCVM. Dès lors, le régime fiscal applicable aux revenus distribués et aux plus-values de cession réalisées est celui qui dépend de la situation personnelle et du lieu de résidence du porteur. Sur ce point, il est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

Cet OPCVM est investi à plus de 40 % en créances et produits assimilés au sens de la Directive Epargne (du 3 juin 2003) qui prévoit l'imposition effective des intérêts dans l'Etat où réside le porteur.

Dispositions particulières

Classification

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement :

Jusqu'à 100% de l'actif net

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est identique à celui de son maître. Sa performance est celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Rappel de l'objectif de gestion du maître :

« L'objectif d'investissement de Natixis Euro Aggregate (le « Compartiment ») consiste à obtenir une performance supérieure au Barclays Capital Euro Aggregate 500MM sur sa période minimale d'investissement recommandée de 2 ans. »

Indicateur de référence

Le FCP a le même indicateur de référence que son « maître », à savoir :

« Le Barclays Capital Euro Aggregate 500MM représente les marchés des titres de taux « investment grade » de la zone euro. »

Stratégie d'investissement

1 - LA STRATEGIE UTILISEE :

Le FCP est investi au minimum à 85% de son actif dans l'action SI/D (LU1118014106) de son maître.

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

« Devise de Référence : EURO (EUR).

« La stratégie d'investissement consiste en une approche multi-stratégies basée sur l'expertise de la Société de Gestion sur les marchés obligataires et de change :

1. allocation stratégique entre les actifs monétaires et obligataires sur un horizon d'investissement de 3 mois ;
2. allocation tactique sur un horizon d'investissement de 1 mois sur un large éventail d'instruments de taux et de change ; et
3. sélection de stratégies de taux spécifiques parmi les catégories d'actifs (principalement stratégie core et stratégie de diversification).

Le Compartiment est exposé à tout moment aux titres de taux libellés en euro.

Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs nets dans des obligations privées et souveraines « investment grade » et libellées en euro ainsi que dans des obligations d'agence et des covered bonds.

Pour des raisons de diversification et en vue d'optimiser le rendement ajusté au risque, le Compartiment peut investir dans les catégories d'actifs suivantes :

- instruments du marché monétaire ;
- obligations indexées sur l'inflation ;
- obligations à taux variable ;
- titrisations (telles que des asset-backed securities, mortgage-backed securities, CDO et CLO) ; jusqu'à 20 % de son actif net. Ces titres doivent bénéficier d'une notation « Investment Grade » ;
- obligations hors OCDE et non libellés euro ;
- obligations non libellées en euro ;
- obligations convertibles - jusqu'à 15 % de son actif net ;
- obligations¹ à haut rendement¹ - jusqu'à 15 % de son actif net ; et
- obligations des marchés émergents - jusqu'à 15 % de son actif net.
- obligations convertibles contingentes - jusqu'à 5 % de son actif net.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans d'autres devises que la devise de référence.

L'exposition globale du Compartiment aux actions ne pourra pas excéder 10 % de son actif net.

L'exposition globale du Compartiment aux titres non libellés en euro et au risque de change ne pourra pas excéder 10 % de son actif net.

Le Compartiment vise une sensibilité du portefeuille de 0 à 10.

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit		0	3,5
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		0	10
Zone géographique des Emetteurs (calculée en pourcentage de l'exposition du Compartiment)	Exposition Zone Euro	0%	100%
	Exposition Hors Zone Euro	0%	100%

La Société de gestion se base sur l'évaluation du risque de crédit établie par son équipe et sa propre méthodologie.

Investissement dans des organismes de placement collectif

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des organismes de placement collectif, y compris des ETF.

Utilisation des produits dérivés ou d'autres techniques et instruments d'investissement

Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés (y compris les Credit Default Swap et iTraxx) à des fins de couverture et de placement, et conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des contrats de prise et mise en pension de titres, tel que décrit dans la rubrique intitulée « Utilisation des Produits Dérivés, Techniques Spéciales d'Investissements et de Couverture » ci-dessous. »

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

¹ Notation inférieure à BBB- de Standard & Poor's ou équivalent ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de gestion
La notation applicable constitue le minimum de la notation aux classements de S&P, Moody's et Fitch Ratings ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de gestion. La notation considérée sera la notation de l'émission. Si la notation de l'émission n'est pas disponible, la notation de l'émetteur sera appliquée.

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

Le profil de risque de l'OPCVM est identique à celui de son maître Natixis Euro Aggregate soit :

«

- **Risque de perte de capital :**

La valeur et le rendement sont de nature à fluctuer avec le temps (notamment en raison des fluctuations de taux de change), de même que les Actions peuvent, au moment du rachat, présenter une valeur supérieure comme inférieure à leur coût initial. Rien ne garantit que le capital investi dans une Action sera en intégralité retourné à l'investisseur.

- **Risque Marchés Emergents :**

Les investissements en titres de marchés émergents comportent certains risques, tels que l'illiquidité et la volatilité, qui peuvent être plus importants que ceux généralement associés à l'investissement dans les marchés développés. Les niveaux en matière de développement économique, de stabilité politique, de profondeur du marché, d'infrastructure, de capitalisation, de contrôles fiscal et réglementaire dans les économies de marché émergents peuvent être inférieurs à ceux observés dans des pays plus développés.

- **Risque de titres de créance :**

Les principaux risques liés au fait d'investir dans des titres de créance sont les suivants :

- *Variation des Taux d'Intérêt*

La valeur des titres de taux détenus par un Compartiment est de nature à augmenter ou à diminuer en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient généralement d'un État à un autre et peuvent changer pour un certain nombre de raisons. Comptent parmi les raisons de ces changements l'expansion ou la contraction rapide de la masse monétaire d'un État, l'évolution de la demande des entreprises et consommateurs à l'égard de l'emprunt, ainsi que les changements réels ou prévus s'agissant du taux d'inflation.

- *Risque de Crédit*

L'émetteur de tout titre de créance acquis par un Compartiment est susceptible de manquer à ses obligations financières. Par ailleurs, le prix de tout titre de créance acquis par un Compartiment reflète normalement le risque perçu quant à un défaut de l'émetteur de ce titre au moment où le Compartiment a acquis le titre. Si ce risque perçu augmente après l'acquisition, il est probable que la valeur du titre détenu par le Compartiment diminue.

Il existe de nombreux facteurs susceptibles d'amener l'émetteur à manquer à ses obligations financières, ou d'entraîner une augmentation du risque perçu quant à un défaut de l'émetteur. Comptent parmi ces facteurs la détérioration de la situation financière de l'émetteur causée par l'évolution de la demande relative aux produits et services de l'émetteur, la survenance d'un litige juridique sérieux ou la menace de litige juridique sérieux, ainsi que l'évolution des lois, réglementations et régimes fiscaux applicables. Plus le Compartiment est concentré dans un secteur donné, et plus il sera susceptible d'être impacté par les facteurs qui affectent la situation financière de ce secteur dans son ensemble.

- *Titres notés en-dessous d'« Investment Grade » ou Titres non notés*

La Société de gestion se base sur l'évaluation du risque de crédit établie par son équipe et sa propre méthodologie.

Certains Compartiments peuvent investir dans des titres de taux non notés, ou dans des titres de taux ayant obtenu une notation inférieure à « investment grade ». Les titres de taux notés en-dessous d'« Investment Grade » sont les titres aux notes inférieures à BBB- (chez Standard & Poor's), à Baa3 (chez Moody's Investors Service, Inc.) ou à BBB- (chez Fitch Ratings) ou une note équivalente selon l'analyse de la Société de gestion, c'est-à-dire qu'ils sont considérés comme présentant une faible qualité de crédit. Les titres notés en dessous de « investment grade » et les titres non notés sont susceptibles de présenter une plus grande volatilité et un plus grand risque de perte de principal et d'intérêts que les titres de créance notés « investment grade ».

- **Titres à Coupon Zéro**

Certains Compartiments peuvent investir dans des titres à coupon zéro émis par des émetteurs publics et privés. Les titres à coupon zéro sont des titres de créances négociables qui ne versent pas les paiements d'intérêts réguliers, mais sont vendus à des tarifs substantiellement réduits par rapport à leur valeur à échéance. La valeur de ces instruments a tendance à fluctuer davantage en réponse aux changements des taux d'intérêt que la valeur des titres de créance négociables ordinaires et verseurs d'intérêts présentant une échéance similaire. Le risque est plus élevé lorsque la durée jusqu'à l'échéance est plus longue. En tant que titulaire de certaines obligations à coupon zéro, les compartiments concernés peuvent être tenus de comptabiliser le revenu à l'égard de ces titres avant la réception du paiement en espèces. Ils peuvent être tenus de distribuer le revenu à l'égard de ces titres et peuvent avoir à céder ces titres dans des circonstances défavorables afin de générer des liquidités pour satisfaire à ces exigences de distribution.

- **Variation des Taux d'Inflation**

Certains Compartiments peuvent investir dans des titres de créance indexés sur l'inflation. La valeur de ces titres fluctue en fonction du taux d'inflation de la zone géographique correspondante.

- **Risque de contrepartie**

Une ou plusieurs contreparties expérimentées en matière d'opérations de swap, de contrats de change ou autres contrats sont susceptibles de manquer à leurs obligations en vertu de tels swaps, contrats de changes ou autres contrats, et par conséquent, les Compartiments pourraient ne pas être en mesure de réaliser les performances attendues d'un tel swap, contrat de changes ou autre contrat.

En outre, dans le cas de l'insolvabilité ou de la défaillance d'une contrepartie, un Compartiment pourrait ne récupérer, même à l'égard de biens spécifiquement traçables, qu'une quote-part de tous les biens disponibles aux fins de distribution à l'ensemble des créanciers et/ou clients de ladite contrepartie. Ce montant peut être inférieur aux montants dus au Compartiment.

- **Titrisation :**

Mortgage-related securities et Asset-Backed Securities

Certains Compartiments peuvent investir dans des produits dérivés hypothécaires et des obligations structurées, y compris dans des mortgage-backed securities et des Asset-Backed Securities. Les mortgage-backed securities sont des titres qui ont un intérêt dans les « pools » d'hypothèques dans lesquels le paiement des intérêts du titre et du principal est généralement effectué mensuellement, effectivement réalisé au travers de paiements mensuels effectués par les emprunteurs privés sur les prêts hypothécaires qui sous-tendent les titres.

Un remboursement anticipé ou tardif du principal par rapport au calendrier de remboursement prévu pour les titres représentatifs de créances hypothécaires détenus par un Compartiment (dû à un remboursement anticipé ou tardif du principal des prêts hypothécaires sous-jacents) peut entraîner une baisse du rendement lorsque le Compartiment réinvestit ce principal. En outre, comme c'est généralement le cas des titres de taux remboursables par anticipation, si le Compartiment a acheté les titres avec une prime, le remboursement perçu plus tôt que prévu réduira la valeur des titres par rapport à la prime payée.

Lorsque les taux d'intérêt augmentent ou baissent, la valeur du titre hypothécaire va en général diminuer ou augmenter, mais pas autant que d'autres titres de taux et à échéance fixe qui ne présentent pas de droit de rachat ou de remboursement anticipés.

Les Asset-Backed Securities représentent une participation dans, ou sont garantis par et payables par, un flux de paiements généré par des actifs particuliers, le plus souvent constituant un groupe d'actifs similaires les uns aux autres, comme les créances automobiles, les créances sur cartes de crédit, les prêts sur valeur domiciliaire, les prêts immobiliers, ou encore les obligations d'emprunts bancaires.

Le risque de taux d'intérêt est plus important à l'égard des titres liés à des prêts hypothécaires et des titres adossés à des éléments d'actif qu'à l'égard de beaucoup d'autres types de titres de créance, dans la mesure où ils sont généralement plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts. Ce type de titres est sujet à paiement anticipé – les emprunteurs payant leurs hypothèques ou prêts plus tôt que prévu – lorsque les taux d'intérêt diminuent. Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt augmentent, les échéances effectives des titres hypothécaires et des titres adossés à des éléments d'actif ont tendance à s'allonger, et la valeur des titres diminue de manière plus significative. En résultent de plus faibles rendements en faveur du Compartiment, dans la mesure où ce dernier doit alors réinvestir des actifs précédemment investis dans ce type de titres dans d'autres titres présentant des taux d'intérêt plus faibles.

- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Un Compartiment peut s'engager dans des transactions de produits dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Ces stratégies comprennent actuellement l'utilisation d'instruments cotés et d'instruments dérivés de gré à gré.

Un instrument dérivé est un contrat dont le prix dépend, ou est dérivé, d'un ou plusieurs actifs sous-jacents. Comptent par exemple parmi les instruments dérivés les plus courants : les contrats à terme, les contrats de gré à gré, les options, les warrants, les swaps ou encore les titres convertibles. La valeur d'un instrument dérivé est déterminée par les fluctuations de son actif sous-jacent. Comptent par exemple parmi les actifs sous-jacents les plus courants : les actions, les obligations, les devises, les taux d'intérêt ou encore les indices boursiers.

L'utilisation d'instruments dérivés à des fins d'investissement peut présenter davantage de risques pour le Compartiment que la seule utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture.

Ces instruments présentent une volatilité, et sont sujets à divers types de risques, incluant par exemple le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique ou encore les risques opérationnels.

Par ailleurs, il peut exister une corrélation imparfaite entre les instruments dérivés utilisés en tant que véhicules de couverture et les investissements ou secteurs de marché à couvrir. Ceci peut conduire à une couverture imparfaite de ces risques, et à une perte potentielle de capital.

La plupart des instruments dérivés sont caractérisés par un fort effet de levier.

Les principaux risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille sont les suivants :

- exposition au marché plus élevée pour les Compartiments faisant un usage intensif d'instruments dérivés ;
- difficulté à déterminer si – et le cas échéant la manière dont – un instrument dérivé sera corrélé aux fluctuations du marché et aux autres facteurs externes à cet instrument dérivé ;
- difficulté à tarifier un instrument dérivé, notamment lorsque cet instrument dérivé est négocié de gré à gré, ou lorsque le marché est limité à son égard ;
- difficulté pour un Compartiment, dans certaines circonstances de marché, à acquérir un instrument dérivé nécessaire pour atteindre ses objectifs ;
- difficulté pour un Compartiment, dans certaines circonstances de marché, à céder certains instruments dérivés lorsque ceux-ci ne servent plus leurs objectifs. »

- **Risque Actions :**

Le fait d'investir dans des actions implique des risques liés aux chutes de cours imprévisibles, aux périodes de sous-performance de cours donnés, ou à une chute du marché boursier dans son ensemble.

- **Risque Convertibles :**

Certains Compartiments peuvent investir dans des titres convertibles, qui sont des titres offrant généralement des intérêts fixes ou des rendements de dividendes susceptibles d'être convertis, soit à un prix fixé soit à un taux fixé, en actions ordinaires ou privilégiées. Bien que dans une moindre mesure par rapport à ce qui caractérise généralement les titres de taux, la valeur de marché des titres convertibles tend à diminuer à mesure que les taux d'intérêt augmentent. Compte tenu de cette possibilité de conversion, la valeur de marché des titres convertibles tend également à varier selon les fluctuations de la valeur marchande des actions ordinaires ou privilégiées sous-jacentes.

- **Risque de Titres convertibles contingents**

Certains Compartiments peuvent investir dans des titres convertibles contingents (CoCos) qui sont des titres de créance qui peuvent être convertis en actions de l'émetteur ou être partiellement ou totalement dépréciés lorsqu'un événement déclencheur prédéfini se produit. Les événements déclencheurs comprennent la baisse du ratio de fonds propres de l'émetteur en deçà d'un seuil donné ou le fait que l'émetteur/émission soit visé par une procédure réglementaire ou une décision de l'autorité de régulation compétente sur le marché d'origine de l'émetteur. Outre les risques de variation des taux d'intérêt et de crédit qui sont communs aux titres de créance, l'activation de conversion peut entraîner une baisse plus importante de la valeur de l'investissement que la plupart des titres de créance conventionnels qui n'exposent pas les investisseurs à ce risque.

Les investissements en CoCos peuvent comporter les risques suivants (liste non exhaustive) :

- **Risque lié au niveau de déclenchement :** les niveaux de déclenchement diffèrent et déterminent l'exposition au risque de conversion selon l'écart du ratio de fonds propres avec le niveau de déclenchement. La Société de Gestion ou le(s) Gestionnaire(s) financier(s) par délégation peuvent rencontrer des difficultés pour anticiper les événements déclencheurs qui imposent la conversion de la dette en actions. Les déclencheurs sont conçus de sorte que la conversion intervienne lorsque l'émetteur est confronté à une situation de crise donnée, comme déterminé par l'évaluation réglementaire ou des pertes objectives (par exemple, la mesure du ratio de fonds propres prudentiel de base de l'émetteur).

- **Annulation du coupon** : les coupons versés sur certaines CoCos sont librement fixés par l'émetteur et peuvent être annulés à tout instant, sans raison valable et pour n'importe quelle durée. L'annulation des coupons sur les CoCos n'est pas considérée comme un événement de crédit.
 - **Risque de conversion** : il peut être difficile pour la Société de Gestion ou le(s) Gestionnaire(s) financier(s) par délégation d'évaluer la performance des titres convertis. En cas de conversion en actions, la Société de Gestion ou le(s) Gestionnaire(s) financier(s) par délégation peuvent être contraints de vendre les nouvelles actions car la politique d'investissement du Compartiment concerné interdit d'intégrer des actions dans son portefeuille. Cette vente forcée peut poser un problème de liquidité pour ces actions.
 - **Risque d'inversion de la structure du capital** : contrairement à la hiérarchie de capital classique, les investisseurs possédant des titres convertibles contingents peuvent subir une perte de capital, contrairement aux détenteurs d'actions, par exemple lorsque le mécanisme d'absorption des pertes d'un déclencheur/suppression d'un titre contingent convertible est activé.
 - **Risque d'extension d'appel** : les CoCos sont émis sous forme d'instruments perpétuels, qui peuvent être appelés à des niveaux prédéterminés avec l'accord de l'autorité compétente. On ne peut préjuger que les CoCos perpétuels seront appelés à la date d'appel et que l'investisseur pourra obtenir le rendement du principal à ladite date ou à une autre date.
 - **Risque inconnu** : la structure des CoCos est innovante mais elle n'a pas encore été testée. Lorsque les caractéristiques sous-jacentes de ces instruments seront testées, il est impossible d'en prédire précisément les performances.
 - **Risque de valorisation/rendement** : les CoCos se caractérisent par une rentabilité intéressante qui peut être considérée comme une prime de complexité. La valeur des titres contingents convertibles peut baisser en raison d'un risque accru de surévaluation de ladite classe d'actifs sur les marchés éligibles.
- **Risque de change** :
- Certains Compartiments investissent dans des titres libellés dans plusieurs devises, qui sont différentes de leur devise de référence. Les variations des taux de change des devises étrangères ont une incidence sur la valeur de certains titres détenus par ces Compartiments.

- **Gestion des garanties financières (collatéral)**

Le risque de contrepartie découlant des investissements dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille est généralement atténué par le transfert ou l'engagement de garanties financières en faveur du Compartiment. Cependant, certaines transactions peuvent ne pas être totalement garanties. Les commissions et rendements dus au Compartiment peuvent ne pas être garantis. En cas de défaut d'une contrepartie, le Compartiment peut être contraint de vendre des garanties financières hors espèces reçues au prix de marché en vigueur. Dans un tel cas, le Compartiment peut subir une perte due, entre autres, à une tarification inexacte ou une mauvaise gestion des garanties financières, à des mouvements de marché défavorables, à une détérioration de la notation de crédit des émetteurs de la garantie financière ou à un manque de liquidité du marché sur lequel la garantie financière est négociée. Des difficultés à vendre la garantie financière peuvent retarder ou limiter la capacité du Compartiment à satisfaire à ses demandes de rachat.

Un Compartiment peut également subir des pertes en réinvestissant les garanties financières en espèces reçues. Ces pertes peuvent survenir en cas de diminution de la valeur des placements effectués. Toute diminution de la valeur desdits placements réduit le montant des garanties financières pouvant être restitué par le Compartiment à la contrepartie dans le respect des termes de la transaction. Dans ce cas, le Compartiment concerné doit compenser l'écart de valeur entre la garantie financière initialement reçue et la somme pouvant être restituée à la contrepartie, subissant ainsi une perte. »

L'ensemble de ces risques est susceptible de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP en cas de marché défavorable.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs.

Ce FCP s'adresse à un investisseur qui souhaite se constituer un fonds de portefeuille en privilégiant le marché obligataire,
Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans ce FCP.

Durée de placement recommandée

De 2 ans

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus

Capitalisation pour les parts C et Distribution pour les parts D.

Fréquence de distribution

Annuelle pour les parts D.

L'OPCVM pourra verser des acomptes en cours d'exercice.

Caractéristiques des parts

Parts C et D fractionnables en millièmes.

Devise de libellé : euro.

Modalités de souscription et de rachat

Le calcul de la valeur liquidative s'effectue chaque jour ouvrable bancaire complet à la fois au Luxembourg et en France.

Les ordres de souscription et de rachat centralisés avant 11h30 sont exécutés sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu

L'attention des porteurs est attirée sur le fait qu'ils doivent se renseigner auprès de leur conseiller financier sur l'heure limite de passage des ordres

Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués en millièmes de part. Ces opérations s'effectuent auprès des établissements du Groupe Caisse d'Epargne.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et des établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

Diffusion sur le site Internet www.caisse-epargne.fr/opcvm.

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent, par exemple, à la société de gestion ou aux commercialisateurs.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription maximale :		Néant
Dont :		
• Commission de souscription non acquise au FCP	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
• Commission de souscription acquise au FCP	valeur liquidative × nombre de parts	0 %
Commission de rachat maximale :		0 %
Dont :		
• Commission de rachat non acquise au FCP	valeur liquidative × nombre de parts	0 %
• Commission de rachat acquise au FCP	valeur liquidative × nombre de parts	0 %

Cas d'exonération de commissions

Sans objet.

Frais facturés à l'OPCVM

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	1,50 % TTC, Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	Actif net	0,30 % TTC Taux maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

(*) Clef de répartition

Une commission de mouvement est prélevée sur le Fonds selon les modalités prévues par le règlement général AMF: la clef de répartition entre CACEIS Bank France, le dépositaire et NATIXIS Asset Management est de 1/10e du montant HT sans TVA de la commission partagée pour CACEIS Bank France et de 9/10e du montant HT avec TVA de la commission partagée pour NATIXIS Asset Management

(**) Plus précisément, la commission de mouvement est égale à nominal négocié x coefficient (date d'échéance – date de valeur) / 365.

(***) ces commissions ne sont pas plafonnées

(****) : pour les devises hors EUR, la commission de mouvement est calculée à partir de la contre-valeur EUR sur la base du dernier taux de conversion de l'année précédente. Ce taux est révisé à chaque début d'année.

Rappel des frais et commissions du compartiment maître :

Catégorie d'Actions	Frais de Gestion	Frais d'Administration	Frais Globaux	Commission de souscription Maximum	Commission de rachat Maximum
SI/D	0,20% p.a.	0,10% p.a.	0,30% p.a.	Néant	Néant

Informations supplémentaires sur le revenu provenant des Contrats de Pension sur Titres et des transactions de prêt et d'emprunt de titres

Tous les revenus émanant de prêts de titres, de contrats de mise et de prise en pension sont, après prise en compte des frais opérationnels, au bénéfice du Compartiment concerné.

Des contrats de pension sur titres et transactions de prêt et d'emprunt de valeurs peuvent être conclus avec Natixis Asset Management Finance, société appartenant au groupe de la Société de Gestion. Dans certains cas, ces transactions peuvent être conclues avec des contreparties de marché avant intermédiation par Natixis Asset Management Finance. Natixis Asset Management Finance perçoit une commission au titre de ces activités, égale à 40 % hors taxes du revenu généré sur ces contrats de pension sur titres et transactions de prêt et d'emprunt de valeurs. Le montant de cette commission est spécifié dans le Rapport Annuel de la SICAV.

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche, a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette information est disponible sur son site internet : <http://www.nam.natixis.fr>.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Les événements sur le FCP tels que les distributions, le rachat/remboursement des parts ou toute autre information concernant l'OPCVM font l'objet dans certains cas, d'une information de Place via le dépositaire central Euroclear France et/ou d'une information via des supports variés conformément à la réglementation en vigueur et selon la politique commerciale mise en place par chaque établissement placeur. Ces supports peuvent être des courriers personnalisés adressés aux porteurs de parts, des avis financiers dans la presse nationale et/ou locale, des informations dans les états périodiques ou le rapport annuel du Fonds, doublés par des rappels dans les documents commerciaux mis, le cas échéant à disposition des porteurs, par les établissements placeurs ou transmis sur demande des porteurs.

REGLES DE CONDUITE INTERNES D'INFORMATION DU FONDS MAITRE ET DE SON NOURRICIER.

La société de gestion du fonds nourricier et celle du fonds maître est Natixis Asset Management, elle a mis en place des règles de conduite internes d'information afin que le fonds nourricier respecte ses obligations réglementaires. Ces règles de conduite interne concernent entre autres, les informations nécessaires à l'établissement des rapports réglementaires des fonds, l'échange des informations concernant les prospectus et les DICI des fonds suite à une modification et certaines modalités en matière de souscription/rachat.

Les documents d'information relatifs au compartiment maître NATIXIS EURO AGGREGATE agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sont disponibles auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT.

RÈGLES D'INVESTISSEMENTS

Le FCP est investi au moins à 85 % et en permanence en actions de « Natixis Euro Aggregate » (dit « maître »), compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds.

INFORMATION SUR LE RISQUE GLOBAL DU FCP :

La méthode de calcul utilisée par le FCP est celle du calcul de l'engagement.

RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier sont évalués sur la dernière valeur liquidative du compartiment maître Natixis Euro Aggregate.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPCVM et ne sont pas additionnés au prix.

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du coupon couru.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur www.nam.natixis.com